



COMMISSION DES DELEGUES

Se réunit le lundi
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

[REUNION TRIMESTRIELLE du jeudi 19 janvier 2023](#)

Président : M. Franck FUHRER

Présents : Mmes Meriem CHAFRA – Sabine MARIE-SAINTE et Marcelle VIAL

MM. Chokri ABED – Haykel AOUNI – Claude AUBERT – Eric BRIGATTI – Alain BRITO – Lucien CAMATTE – Jean-Louis CANESTRIER – Guy DE SOUZA – Ridha DJAFFAL – Raymond FRATINI – José GIGON – Jean-Pierre GIORDANO – William LAURO – Thierry MARTIN – Pascal MISIACZYK – Thierry ROIG

Assistent : M. Edouard DELAMOTTE – Président du District de la C.A.

Excusés : MM. Patrick BALADE – Franck LECOT – Alain MORETTI – Jean-Baptiste SCIMECA – Raphaël SZAKOLCZAI.

Non-excusés : Mme Sarah SZAKOLCZAI.

Le Président de la Commission des Délégués ouvre la séance à 19 Heures en remerciant les Délégués de leur présence et passe la parole à M. Edouard DELAMOTTE.

Le Président présente à toute l'assistance ses meilleurs vœux de bonheur et de santé en espérant que cette année nouvelle nous sorte des galères sanitaires que nous avons vécues et que nous puissions avoir une saison de football apaisée avec moins de violence.

Dans le cadre de la mission confiée aux Délégués, ils sont en quelque sorte les « gardiens du temple » par rapport à l'organisation des compétitions : respect du règlement et des formalités d'avant et après match, souplesse intellectuelle vis-à-vis du public, capacité d'adaptation à la situation en modérant les propos.

Franck FUHRER donne connaissance de la couverture des matchs d'août à fin décembre 2022 avec un total de 25 Délégués :

- 122 matchs au niveau National
- 260 matchs au niveau Ligue
- 331 matchs au niveau District
- Soit un total de 713 matchs + 9 accompagnements qui se sont avérés très positifs.

Il précise également les divers points abordés ci-après :

- Beaucoup trop d'indisponibilités : celles-ci doivent parvenir à la Commission 15 jours avant. En cas de problème de dernière minute, contacter le plus rapidement possible Franck qui fera le nécessaire.
- En cas d'intempérie avec terrain impraticable et lorsque la rencontre n'a pas été jouée, le Délégué demandera à l'arbitre central d'effectuer le contrôle des joueurs présents.
- Lors d'un changement de joueur, si le « sortant » devait quitter le terrain d'un autre lieu que devant les bancs, un dirigeant de son club devra, obligatoirement, venir à sa rencontre très rapidement pour lui remettre une chasuble. Le coach concerné devra communiquer le numéro du joueur sortant.
- En cas d'incident, bagarre ou autre lors d'une rencontre, prévenir le plus vite possible Franck afin de l'en informer.

Rédaction des rapports de délégation :

- Lorsque des réserves sont posées, ne pas oublier de les inscrire dans votre rapport.
- En cas d'absence d'une équipe lors du coup d'envoi le mentionner sans autre commentaire.
- Dans le déroulé « OUI/NON » de la rubrique Police/Gendarmerie, cela correspond à la présence physique de ceux-ci et non pas à l'affichage.
- Lors d'avertissements ou d'exclusions : bien vérifier les noms des clubs et des joueurs ou dirigeants concernés.
- En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, ne pas omettre de vérifier physiquement l'identité des 2 arbitres assistants bénévoles sur « Foot Compagnon » et de le mentionner dans votre rapport.
- Concernant les exclusions, faire attention au motif : si cette exclusion fait suite à un 2^{ème} avertissement, noter dans votre rapport circonstancié « récurrence d'avertissement » qui se trouve dans le déroulé.
- Ne plus mentionner les divers points qui concernaient la pandémie : gel, masques, etc...

- Envoi des rapports : dans la mesure du possible, de préférence le lundi soir au plus tard.

En cas de doute, les transmettre aux membres de la Commission qui vous communiqueront toutes précisions utiles et modifications possibles à effectuer avant validation

Questions diverses :

Réponse a été donnée aux nombreuses questions listées au préalable, formulées par les Délégués.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Président :
M. Franck FUHRER

La Secrétaire de séance :
Mme Marcelle VIAL